

AFFICHÉ LE 2 1 FEV. 2023

ARRETE DU MAIRE

N° 23T19 Portant réglementation de la circulation sur l'Impasse de Kernevez Du 21 Février au 24 février 2023

Le Maire de la Commune de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière:

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire);

Considérant la demande de l'entreprise AXIANS domiciliée à l'adresse suivante: N°13 rue Jean Perrin - PLERIN (22 190);

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, dans le cadre des travaux de pose d'un poteau telecom Impasse de Kernevez;

-ARRETE-

ARTICLE 1 - Du 21 février au 24 février 2023, de 8 h à 18 h, la circulation dans l'impasse de kernevez est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdite de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- Un alternat par feux sera mis en place par l'entreprise AXIANS;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise AXIANS durant les travaux de jour comme de nuit ; Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 - Une Ampliation du présent arrête sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise AXIANS:

Fait à Ploubezre Le 20 février 2023 Le Maire. **Brigitte GOURHANT**

MAIRIE | Place des Anciens Combattants, 22300 PLOUBEZRE TI-KÊR | Plasenn ar vrezelerien gozh, 22300 PLOUBÊR www.ploubezre.fr | Tél.: 02 96 47 15 51 | mairie@ploubezre.fr